Vol V MORINVILLE Alberta, 5 Juin 1913 No. 14

LE PROGRES

M.-Eugene Chartier, Directeur "Aux Energiques l'Avenir"

ALLEZ A LA CONVENTION DU PARLER FRANCAIS A EDMONTON,

Les 10, 11 et 12 courant. Des orateurs distingues y adresseront la parole

M. Henri Bourassa parlera le 12 au Soir

O CANADIENS RALLIONS-NOUS !

LE COLLEGE ET LE CONGRES

Grâce au zèle et à la direction du R. P. Théophile Hudon, S. J., le recteur du nouveau Collége Classique et Commercial bilingue d'Edmonton, la construction de ce collége est désormais entré dans le domaine des choses non plus réalisables mais bien réalisées. Les travaux avancent rapidement les ouvriers ont atteint le troisième étage, et l'ouverture est définitivement fixée au mois de septembre prochain.

Ce collége sera pour nos compatriotes une véritable consolation. Et ce collége, né dans l'enthousiasme du Premier Congres de la Langue Française, à Edmonton, l'an dernier, a prouvé que les Canadiens Français de l'Alberta avaient bien conscience de leur individualité historique et morale''.

Pour nous, le plus difficile n'est pas de faire notre devoir mais c'est de le connaitre. Pour le moment, il faut que nous comprenions l'influence que nous représentons par le nombre et par la quantité. Fonder un collége n'est point suffisant, notre devoir est de le soutenir.

Faire nos éloges à ceux qui dirigeront ce collége, aux dignes membres de la Société de Jésus, est chose superflue. Nous connaissons leur zèle pour les choses de l'éducation. Les Jésuites se créeront dans notre province la même réputation qu'ils ont méritée avec tant de justice dans la province de Québec et partout où ils ont passés.

Ajoutons un tribut d'hommages à ceux des nôtres qui ont souscrit si généreusement pour ce nouveau collége, à MM. P. E. Lessard, M. P. P., J. L. Côté, M. P. P., Wilfrid Gariépy, M. P. P., J. H. Picard, J. H. Gariévy, Emile Tessier, S. Larue, C. H. Bélanger, H. M. Martin, Alex. Lefort, L. Dubuc, L. Garneau, Geo. Roy, C. Callagher, L. Madore, Samuel Soucy, N. Leclerc, J. A. McNeil, L. A. Giroux, Dr A. Blais et plusieurs autres.

Le Congrès de cette année ne peut que porter des fruits, après avoir eu un tel résultat durant le cours de l'an dernier. C'est à nos compatriotes de se rendre en foule aux séances du Congrés et d'écouter les différentes suggestions qui seront soumises. Il y va de notre avenir et de celui de nos enfants.

PROGRAMME

CONVENTION DU PARLER FRANCAIS A EDMONTON

10 Juin 1913

8 30 P. M : Ouverture officielle à la salle de l'Ecole séparée

Discours de Bienvenue par le

Président — P. E. LESSARD, M. P. P.

Allocution du Président d'Honneur, — Sa Grandeur Mgr LEGAL, Archevèque d'Edmonton

Chant — M. N. LALIBERTÉ

Réception des invités d'honneur, — M. L. A. GIROUX

Appel nominal des délégués, — M. ALEX. MICHELET

Chant, — Dr. S. SABOURIN, M. D.

Rapport du Secrétaire, — M. R. A. BLAIS

Rapport du Trésorier, — M. ALEX. LEFORT

Discours - " LA LANGUE FRANÇAISE " — M. AMÉDÉE DENAULT Délégué du Conseil de la Société du Parler Français du Canada

" O Canada, mon pays, mes amours " — M. LÉO SAVARD

" DIEU SAUVE LE ROI " Orchestre

11 Juin 1913

9.30 A. M. Grand'messe Pontificale, avec Sermon de circonstance à l'église St-Joachim

2.30 P. M. Réunion des délégués en présence du conseil exécutif à la salle de l'école séparée.

SUJETS (1) ORGANISATION
- (a) Amendement à la constitution
- (b) Organisation des cercles locaux
- (c) Résolutions

(2) LA LANGUE FRANÇAISE
- (a) A l'église
- (b) Dans la famille
- (c) A l'école
- (d) Dans la presse
- (e) Dans le commerce
- (f) Résolutions

RÉUNION GÉNERALE

8.30 P. M. ; Airs Canadiens — ORCHESTRE

Réception des Dames — M. EMILE TESSIER

Chant — CHOEUR

Discours : " LA COLONISATION " — WILFRID GARIÉPY, M. P. P.

Valse Chantée, "Il Balcio" — MME R. GAUCHER

Discours : "INSTRUCTION PUBLIQUE" — REV. T. HUDON S. J.

Résolutions sur l'organisation. — M. LUCIEN DUBUC

Résolutions sur la langue française. — RÉV. P. SIMARD, O. M. I.

Chant — CHOEUR

" VIVE LA CANADIENNE " Orchestre

12 Juin 1913

10 A. M. Réunion générale des délégués en présence du conseil exécutif à la salle de l'école séparée :

SUJETS (1) Colonisation
(2) Société de colonisation

2.30 P. M. Réunion des délégués

SUJETS : (1) Instruction publique
(2) Election des membres de l'exécutif pour 1913-14

8. 30 P. M. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Proclamation du nouvel exécutif, — M. C. H. BÉLANGER

Installation des nouveaux officiers, — Allocution de circonstance par le président élu.

Rêve de bonheur — DELLE C. COUPEZ

Résolutions sur la colonisation — J. L. COTÉ, M. P. P.

Chant, "Dernières paroles du Christ" — DELLE N. LARIVIÈRE

Résolutions sur l'instruction publique, — L. BOUDREAU, M. P. P.

Duo "Juive et Chrétienne" — DELLES C. COUPEZ et N. LARIVIÈRE

Discours: "L'ŒUVRE DU PARLER FRANCAIS" — Henri BOURASSA

Voeux de la Convention — LE PRÉSIDENT

O CANADA. En Choeur, avec Orchestre

Les dames sont admises à toutes les réunions.

Aucun frais d'admission n'est requis.

Sauf les exercices religieux, toutes les assemblées se feront à la salle de l'école séparée, troisième rue. Pour plus amples renseignements s'adresser à l'abbé J. A. Ouellette, curé à l'église de l'Immaculée Conception, ou à M. L. A. Giroux, avocat, 155 Jasper Est, ou à M. A. Michelet, rédacteur au Courrier de l'Ouest, ou à M. Alex. Lefort, gérant de la Banque Hochelaga, ou à M. R. A. Blais, secrétaire, Bureau de la Société de Colonisation, Edmonton.

LE PEUPLE DEVRA ETRE CONSULTE

Les Sénateurs Canadiens renvoient la loi navale au peuple vendredi soir, vers les 12.30.

L'amendement Ross se lisait comme suit : " Cette chambre n'est pas justifiée de donner son assentiment au bill tant qu'il n'aura pas été soumis au jugement du peuple''.

Le vote a été de 51 à 27. Il y a eu une défection dans les rangs libéraux et une chez les Conservateurs, le Sénateur Elis, de St Jean N. B. votant contre l'amendement Ross, et le Sénateur Montplaisir, de Québec, votant avec les Libéraux, Le Sénateur Dandurand a fait un discours immédiatement avant le vote. Sir Mackenzie Bowell, en dépit de ses 91 ans, a parlé pendant plus d'une heure.

L'assistance était nombreuse dans les galeries mais il n'y eut aucune démonstration et le vote a été pris dans un grand silence,

Victoires Liberales.

La Province de Québec est définitivement libérale. Les comtés de Dorchester et Nicolet, où les conservateurs ont fait une lutte acharnée, sont restés fidèles au parti liberal. M. Cannon est l'élu de Dorchester, avec une importante majorité. Dans Nicolet, la majorité de M. Trahan a été de plus de huit cents voix. Ces deux victoires réjouissent nos compatriotes de l'Ouest.

NOUVELLES DE MORINVILLE

Les directeurs de la Société d'Agriculture se réuniront mardi prochain le dix courant, à la Salle de l'Hôtel Morinville, vers les deux heures de l'après midi. On y discutera l'opportunité de faire un concours de champs de grains. Le Gouvernement offre des prix pour ce genre de concours et fournit même des juges devant décider sur ces champs

On y discutera aussi des moyens nécessaires pour faire de l'exposition du District de St Albert un véritable succès. Il importe que tous les directeurs soient présents.

Un groupe de citoyens de Morinville s'est rendu à Edmonton, la semaine dernière pour y rencontrer les membres de la Commission des Chemins de Fer et y discuter le site de la station de l'Edmonton & Dunvegan. La délégation se composait de M. le Maire Forget, de M. G. M. Deschênes, président de la Chambre de Commerce, de MM. Nate Cambbell, W. Roper, J. Grait, T. Meunier, Dr Ferguson, et le directeur de notre journal. Le Président de la Commission des Chemins de Fer, après avoir posé quelques questions à l'ingénieur McCall a demandé le prix du terrain à l'endroit même où le site de la station est désiré et de faire rapport à Winnipeg.

Dimanche dernier, notre ville a été envahie par une quarantaine de personnes accompagnant les membres du Cercle Jeanne D'Arc. Il va sans dire que toute notre population s'est ressentie de l'humeur joviale de nos visiteurs.

Dans l'après-midi, il y eut partie de balle au champ, Les visiteurs eurent tous les honneur., l'équipe de Morinville n'ayant eu que très peu d'exercice.

Les équipes étaient composés comme suit : EDMONTON-Bergeron, Hervieux, P. Leclair, McDougall, Préfontaine, Gauthier, Dussault, Larose, Leclaire. MORINVILLE: P. Provost, R. Trotier, P. Pauzé, McCracken, Archambault, St Pierre, Brown, Blais, Gibeault. Le résultat a été de 8 à 0 en faveur des jeunes d'Edmonton. L'assistance était nombreuse.

Le R. P. Hétu, de l'église St Joachim, à Edmonton, était à Morinville, dimanche dernier, accompagnant les jeunes gens du Cercle Jeanne d'Arc, dont il est le chapelain.

M. et Mme Jos. Deschênes, M. et Mme J. A. McNeil, M. et Mme Robitaille, d'Edmonton, étaient également parmi nous dimanche dernier.

Une Soiree Artistique

Le Cercle Dramatique Jeanne D'Arc nous avait promis un régal artistique pour la soirée de dimanche dernier, mais nous ne nous attendions pas a y applaudir, de véritables artistes

''Les Crochets du Père Martin'' a été interpretée d'une façon magistrale et nous regrettons que toute la population de Morinville ne se soit rendu pour y applaudir nos compatriotes qui se donnent tant de peine pour donner quelque chose de très bien. Heureusement, ils nous reviendront dans un avenir rapproché et nul doute que la Salle Paroissiale sera absolument remplie.

Le succès de ce concert revient sans doute en grande partie au directeur artistique M. Paul Mauvier. Nous regrettons que l'humilité l'ait forcé de prendre un rôle secondaire. Mais il est inévitable qu'il a démontre son savoir de la mise en scène et des mouvements qui rendent une jolie pièce aussi intéressante.

M. A. Hervieux s'est créé un triomphe dans Le Père Martin. Son interprétation est superbe et son jeu dee plus faciles. S'il faiblit au milieu du deuxième acte, c'est pour rendre le troisième avec plus de force. M. Hervieux n'est plus un amateur.

MM. Humbert et A. Leclaire, ''Armand'' et ''Félicien'' sont très bien. "Charançon,', M. E. Doré, pourrait être plus usurier, plus ''juif''. MM. Lambert, U. J. Blais, D. Bergeron, P. Leclaire ont été très bien Les demoiselles E. Dussault, L. Coupez, D. Berubé, J. Bérubé, C. Coupez' M. Coupez sont de bonnes artistes. ''Amélie'', Mlle Léa Coupez, a eu des mouvements vraiment bien amenés.

L'ensemble a été parfait sous tous les rapports. Nos félicitations, encore une fois, aux membres du Cercle Jeanne d'Arc et nos vœux les plus sincères pour leur retour au milieu de nous.

M. Le Dr Lefebvre, médecin-vétérinaire, est revenu au milieu de nous. Il tiendra son bureau près du magasin de M. Loiear, sur l'avenue Grandin. M. Lefebvre sera à la disposition de tous ceux qui le demanderont pour soins aux animaux.

LE CANADA ET LA MARINE

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

(Suite)

vendiqué pour les possessions anglaises d'outremer le droit d'être consultées sur toutes les questions relatives à la paix ou la guerre, c'etait pour appeler l'attention des hommes d'Etat de la Grande Bretagne sur "le problème réel de l'existence impériale,'. Il serait je crois, difficile à mon très honorable ami, ou à tout autre, de nous convaincre que l'éxistence de l'empire britanique tient à un fil aussi délicat. On nous a accoutumés à croire, et nous continuerons de croire qu'elle repose sur une base plus solide. Je ne suis indifférent à rien de ce qui intéresse l'unité de l'empire britanique. Loin de là, monsieur l'Orateur, cette agglomération de continents sous la domination anglaise a quelque chose qui frappe l'immagination, quelque chose qui, pour moi, dans tous les cas, a toujours eu un grand attrait. J'ai toujours cru cependant et je persisterai à croire que la solide base de l'empire britanique est, aprés la couronne anglaise, l'autonomie locale de ses diverses dépendances, ; c'est-à-dire l'accomplissement de leurs propres destinées, avec tendance à l'unité. La couronne est le grand lien, le diment qui unit entre eux les continents épars dans le monde. La couronne est un lien purement sentimental ; mais ce lien, quoique purement sentimental, a prouvé qu'il était plus fort que les armées et les flottes ; il s'est montré à la hauteur de toutes les circonstances.

Je ne crois pas que l'empire soit en danger ; je crois pas non plus qu'il puisse être cimenté par le moyen que suggère mon très honorable ami. Je crois que les relations des différentes parties de l'empire avec la mère patrie ne sont pas parfaites mais, que dans leur essence, elles peuvent être améliorés. Vous pouvez discuter leur amélioration, mais il n'y a pas lieu à discuter le problème de leur existence.

C'est avec ces vues que nous abordons ce sujet. Et je répète maintenant, pour finir, ce que j'ai dit en commençant : je me suis efforcé d'aborder cette question en me plaçant sur le même terrain que mon très honorable ami. Je ne révoque pas en doute ses motifs quand il dit que, ce qu'il a en vue, c'est la grandeur de notre commun empire. J'espère qu'il ne discutera pas les miens si je dis que j'aborde la question dans le même esprit. Si nous ne sommes pas d'accord avec lui, c'est que, dans les circonstances actuelles, nous croyons que notre politique sert mieux l'objet qu'il a en vue que ne le fera celle qu'il nous annonce.

A suivre.

FEUILLETON DU "PROGRÈS"

Les Etrangleurs du Bengale

Louis Boussenard

(50)

Sans-le-Sou fit d'abord avaler au pauvre diable quelques cuillerées d'eau de riz.

Au bout d'une heure, il lui permit d'en prendre une petite ration.

Les premières cuillerées semblaient descendre dans un gouffre!

L'agonisant peu à peu se ranimait. Ses yeux jusqu'alors sans regard commençaient à reprenore un peu d'intelligence.

Il les fixait avec une reconnaissance infinie sur le capitaine qui s'acharnait à l'œuvre de sa résurrection, et il lui bégavait d'une voix basse comme un souffle :

"Merci !... encore !... encore !...

Et cette supplication de famélique était tellement poignante, elle indiquait de telles souffrances passées et présentes, que Sans-le-Sou en était remué jusqu'aux moelles.

Pendant ce temps, Patrick s'occupait de son chien et le mettait en présence d'un plat de mouton bouilli qui eut suffi à la ration de trois hommes.

Le chien, tout à l'heure aussi plat qu'une planche, était devenu, à vue d'œil, rond comme une pelote.

Gravement assis sur son derrière, il se pourléchait avec sensualité, regardait du coin de l'œil le plat vide et semblait dire :

"Je prendrais bien encore un petit suplément."

D'un mot et d'une caresse, Patrick mit fin à ces velléités de gourmandises.

"Allons, Bob, c'est assez !

"Il faut venir près de ta maitresse Mary qui sera si heureuse de te revoir.

"Mary !... tu entends ?... Mary."

Au nom de la jeune fille, Bob essaya une pirouette ; mais, affaibli par le jeune et alourdi par la gloutonne absorption, il retomba comme un plomb.

Patrick se mit à rire et l'encouragea :

"Allons, Bob, mon garçon, du courage !

Le chien se leva comme il put et suivit son jeune maitre.

Mais, avant de quitter la cuisine, il vint se frotter, contre l'Hindou moribond, comme pour dire :

"Je ne t'oublie pas, toi, le pauvre compagnon des mauvais jours et de la voie douloureuse qui nous a conduits jusqu'ici."

Le malheureux famélique allongea sa main décharnée, passa doucement ses doigts de squelette sur la tête du chien et murmura :

"Il est heureux... lui... le bon chien... mais moi..."

Sans-le-Sou vit briller une larme dans ses yeux et, tout ému, lui dit :

" Ne vous inquiettez pas de l'avenir.

"Ceux qui vous ont sauvé ne vous abandonneront pas."

Epuisé par cet effort, il tomba dans une sorte de somnolence et demeura immobile sur une natte.

Le capitaine le fit transporter dans une pièce assez vaste et confortablement meublée, après avoir défendu qu'on lui donnat quoi que ce fût à manger.

Le lendemain, il allait mieux.

Patrick était venu le visiter en compagnie de sa sœur, et flanqué de Bob.

A l'aspect des deux beaux enfants, sa pauvre face parcheminée, bossuée par les os, ses lèvres rétractées sur ces dents déchaussées avaient, eu une sorte de grimace attendrie, un sourire dolent et affectueux.

D'une voix mal affermie, il leur témoigna son respect et son bonheur de les revoir.

Avec des mots entrecoupés, l'homme leur disait que tous les autres avaient été tués dans l'accident de chemin de fer, et que lui-même avait été arraché de dessous les décombres par les sauveteurs, qu'amenait un train de secours.

"Ainsi, demanda Patrick, c'est bien vous un de ceux qui étaient dans le jardin du cottage... et qui montèrent dans notre wagon au Camp de la Misère ?

—En doutez-vous, mon jeune seigneur ?...

—Non, certes ! mais cette troisième rencontre est tellement étrange !

—Et heureuse... et inespérée pour moi !...

"Voici comment je réussis... à venir jusqu'ici...

"Votre chien... pris sous les débris... était mourant... je lui donnai à boire... il me suivit et vous cherchat partout... sur le lieu de l'accident.

"Il aboyait... il allait... il venait ... il courait... comme un fou... ; à la fin, il me semblat qu'il trouvait... une piste... qui... bientôt se confondit avec celle... d'un éléphant...

—Oui !... oui... c'est juste.

(A suivre)

LE PROGRES

Publié chaque jeudi par La Compagnie de Publication Progressive à Resp Ltée.

On devra adresser toutes communications à:

"LE PROGRES"
Morinville, Alberta.

JULES LECERF, REPRESENTANT A EDMONTON

PRIX DE L'ABONNEMENT.

CANADA ... ... $1.00 par an
ETATS-UNIS ... ... $1.50 " "
EUROPE ... ... $2.00 " "

NOUVELLES LOCALES

Il a été remarqué très souvent que certaines maisons paraissent propres et claires. Quand nous en demandions la raison nous savions qu'elles avaient été peinturées avec les Peintures Ramsey, vendues par J. N. Côté, Morinville, Alta. Elles seules leur donne ces belles teintes et ce fini agréable.

M. J. A. McNeil, le tabaconiste d'Edmonton, était à Morinville dimanche dernier. Il a distribué à ses amis des cigares délicieux. Tous se sont promis de retourner chez lui pour en acheter quelques boites.

NOTICE

To Paul P. Masse-
now or lately of Legal, in the Province of Alberta.

TAKE NOTICE that on the 12th day of November, 1912, a writ of summons and statement of claim were issued in an action of Ethel Theresa Boileau and Mabel Irene Finn, both of the City of Edmonton, in the Province of Alberta, executrices and trustees of the last will and testament of Rose M. Finn, deceased, versus Paul P. Masse, in the Suprem Court of Alberta, Judicial District of Edmonton, number O3545, which claimed that by reason of a mortgage dated the 27th day of March, 1911, made by yourself to Rose M. Finn, deceased, there was due as of the 12th day of November, 1912: for principal the sum of $600. and for interest as of the 12th day of November, 1912 $101.47 together whit interest on the sum of $701.47 at the rate of ten per cent, to date of payment, together with costs of the action; and the plaintiffs further claim that the said mortgage may be enforced by foreclosure ;

AND TAKE NOTICE that you are required to enter an appearance in the office of the Clerk of the Supreme Court at Edmonton on or before the 30th day of June, A. D. 1913, and to fyle and deliver a statement of defence within six days thereafter ;

AND TAKE NOTICE that in default of your causing an appearance to be entered for you, the the plaintiffs may proceed in the said action and judgment be given in your absence.

DATED the twenty-third day of May, A. D. 1913,

ALEX. TAYLOR.
C. S. C.

Landry and Landry,
Solicitors for the plaintiffs.

Album de Caricature

Sous le titre "M. Gouin voyage". Jos. Charlebois vient de mettre en vente un album de caricatures fort amusant.

De son crayon alerte, Charlebois a tracé dans cet album des croquis remplis de finesse et d'espièglerie.

Cet album sera expédié sur remise de quinze centins.

On pourra s'adresser à M. A. NEVEU. Boite postale 2020 Montréal.

NOTICE TO J. J. R. MORIN

TAKE NOTICE that Hormisdas Boissonnault and Alphonse Brissette have entered an action against you in the District Court of Alberta, Judicial District of Athabasca, for the recovery of the sum of $268.60 being for rent, supplies and money advanced by them to you or on your behalf; and for the cancellation of the lease entered into between you and the plaintiffs.

AND FURTHER TAKE NOTICE that a seizure has been made by the Bailiff of all property belonging to you in the said Town of Morinville, and you are notified that if you dispute the said claims you do within thirty (30) days of the first insertion of this advertisement, cause to be entered for you in the office of the Clerk of the said Court an Appearance, and within six (6) day thereafter, file with the said Clerk, statement of your defence.

AND FURTHER TAKE NOTICE that in default of so doing, the plaintiffs may proceed in said action and judgment may be given in your absence and the property seized as aforesaid sold on behalf of the plaintiffs.

DATED AT EDMONTON this 19th day of May, A. D. 1913.

Gariepy, Giroux & Dunlop,

Solicitors for the Plaintiffs.

DEPARTMENT of EDUCATION

PUBLIC NOTICE

By the Board of Trustees of The Thibault R. C. S. D. No. 35 of the Province of Alberta.

WHEREAS it is deemed expedient by the Board of Trustees of the Thibeault R. C. S. D No. 35 of the Province of Alberta, that the sum of $14 000, dollars should be borrowed on the security of the said District by the issue of Debentures repayable to the bearer in 20 equal consecutive annual instalments with interest at the rate of not more tnan eight per centum per annum for the following purposes, namely : of building and equiping school house and acquiring a site the said school house to be built in brick veneer,

THEREFORE notice is hereby given by the Board of the said District that unless a poll of the ratepayers of the said District for and against the said District for and against the said debenture loan is demanded as provided by the School Ordinance the said Board will apply to the Minister of Education for authority to borrow the said sum by debentures.

Of which all persons interested are hereby notified, and they are required to govern themselves accordingly.

NOE BEAUPRE
Chairman

Dated at the Town of Morinville, this 26th day of May 1913.

INSTRUCTIONS TO RATEPAYERS

In town districts a poll may be demanded on any debenture loan by twenty ratepayers respectively.

Every demand for a poll should be delivered to the secretary of the district or in his absence to the chairman of the board within fifteen days from the date of posting these notices.

CARTES PROFESSIONNELLES

ETALON A VENDRE

Etalon noir, Percheron Français "Passe-Avant", enrégistré No 63444, pesanteur 2115. Bon reproducteur. S'adresser à M. L. Levasseur, Morinville Livery, Morinville, Alta.

COUPON PRIME DU "PROGRES" No. 4

A PRESENTER A THE EDMONTON ART CO.

Voir l'annonce.

PERDU

Perdu sur le chemin de St-Albert un sac contenant deux brosses, des remèdes, un lot d'entraves et un licou. Récompense à qui retournera ces objets à la Morinville Livery, Morinville, Alta.

Town of Morinville

BY-LAW No. 2.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Ten Thousand Dollars ($10, 000,00) for the purpose of redeeming, subtituting to, and cancelling the debentures issued by the Town of Morinville for Ten Thousand Dollars ($10,000,00) under By-law No. 1;

WHEREAS by hypothecation of the debentures issued under By-law No. 1 of the Town of Morinville in favour of the Royal Bank of Canada, money has been raised and expended by the Municipal Council of the Town of Morinville for the purposes mentioned in said By-law No. 1; and

WHEREAS the said Bank has requested that the terms of repayment of the said debentures be be varied and the repayments effected by annual instalments in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years which the debentures are to run; and

WHEREAS no payment has been made by the said Town in respect of the said debentures; and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of complying with the request of the said Bank and of cancelling the said debentures issued under the authority of By-law No. 1 as aforesaid, and of issuing new debentures in substitution thereto; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that the debt of $10,000, 00 be created and that the said sum of$10,000,00 be borrowed by means of the issue of debentures of the Town of Morinville for an amount not exceeding that sum, and the said sum should be repayable within period of Nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and bear interest at the rate of six (6) per cent per annum and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of nineteen years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole rateable property in the Town of Morinville, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the said Town of Morinville is $10. 000,00 issued in virtue of By-law No. 1 of the said Town; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof.

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville duly assembled, enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorised and empowered to borrow for the purpose aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Ten Thousand Dollars($10,000,00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of nineteen years in such manner that each instalment of priucipal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all rateable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. Thereas there has been already issued by the Town in terms of By-law No. 1 debentures to the value of Ten Thousand Dollars ($10,000,00 which have been hypothecated to the Royal Bank of Canada; and WHEREAS the said Royal Bank of Canada has requested that the debentures issued in terms of By-law No. 1 should be varied as regards the method of repayment, and it has been arrenged that the debentures to be issued hereunder should be substituted for those now held by them as aforesaid: IT IS RESOLVED that on the issue of the debentures to be granted hereunder and the delivery of same to the Roval Bank of Canada, the debentures issued in terms of By-law No. 1 as aforesaid shall be cancelled, and the cancellation entered in the Debenture Register of the Town.
6. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
7. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
8. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hours of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final sunning up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law.
9. The office of the Secretary-Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Council this 20th day of May, A. D. 1913.

AUG. FORGET,
Mayor,

J. B. DALPHOND.
Secretary-Treasurer

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June. A.D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND,
Returning Officer.

BY-LAW No. 3.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Six Thousand Dollars ($6000,00) for the purpose of opening up streets, grading streets, constructing sidewalks and digging ditches in the Town of Morinville, in the Province of Alberta: and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of opening up streets, grading streets, digging ditches and constructing sidewalks within the boundaries of the said Town; and

WHEREAS it has been duly estimated that for the purposes aforesaid it will be necessary to provide the sum of $6000.00; and

WHEREAS the said Council deem it advisable that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of debentures of said sum, instead of paying the same out of current revenue; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that a debt of $6000.00 be created and that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of one or more debentures of the Town for an amount not exceeding that sum should be repayable within a period of Twenty (20) years from the date of the debentures to be issued therefor, and bear interest at the rate of six (6(per cent and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of twenty years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole receable property in the Town, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the Town is Ten Thousand Dollars ($10,000.00) and is for local improvement debts secured by special assessment; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof;

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorized and empowered to borrow for the purposes aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Six Thousand Dollars ($6000.00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of twenty years from the first day of July, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of twenty years in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all reteable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A.D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
6. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
7. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd day of June, A.D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final summing up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law
8. The office of the Sercetary-Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Council this 20th day of May, A.D. 1913.

AUG. FORGET,
Mayor.

J. B. DALPHOND,
Secretary-Treasurer.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND,
Returning Officer.

Pour nos compatriotes

Que nos compatriotes n'oublient point qu'il y a de belles fermes à prendre dans Picardville, centre canadien-français. Le dévoué curé d'Edison et Picardville, M. l'Abbé LeCerf, sera heureux de donner toutes les informations qu'on pourrait désirer sur cette riche région.

Personnel

—M. Cléophas S. dit Blondin, de Tawatinaw, était à Morinville ces jours derniers.